

Le forfait hospitalier va passer de 16 à 18 euros

Le Premier ministre confirme la hausse de 2 euros du forfait hospitalier. Dans une interview accordée au Journal du Dimanche (JDD), François Fillon justifie cette décision par l'augmentation du coût de la vie. Le forfait hospitalier a été réévalué pour la dernière fois en 2007, après trois années de hausses consécutives. Il passera donc en 2010 de 16 à 18 euros par jour.

Le forfait hospitalier "passera de 16 à 18 euros", déclare François Fillon dans une interview accordée au Journal du Dimanche (JDD) du 27 septembre. Pour le Premier ministre, "il faut continuer les économies sur les dépenses de santé". Cette mesure devrait rapporter 160 millions d'euros à l'assurance maladie obligatoire dont le déficit annoncé pour 2009 est de 10 milliards d'euros.

Créé en 1983, ce forfait journalier est destiné à couvrir les frais de restauration à l'hôpital. Il a été réévalué pour la dernière fois en 2007, après trois années de hausses consécutives. Il "aurait dû augmenter plus régulièrement en fonction du coût de la vie", justifie le chef du gouvernement. "Nous ne pouvons accepter que la santé des Français d'aujourd'hui soit financée par les Français de demain."

Une fois encore, ce sont les malades qui sont mis à contribution pour renflouer les caisses de la Sécu. Pour eux, cette mesure s'ajoute aux franchises médicales et au forfait de 1 euro par consultation dont ils font déjà les frais. Les mutuelles remboursent le forfait hospitalier. Mais cette hausse de 2 euros va forcément peser sur les cotisations de leurs adhérents. Elle va également pénaliser les cinq millions de ménages les plus défavorisés qui n'ont pas les moyens d'accéder à une mutuelle. Et qui risquent de renoncer aux soins...

Ghislaine Trabacchi